

Regroupement de terres affermées / Facteurs clés

Formes de collaboration : liste des principaux facteurs clés	
Forme de collaboration analysée: le regroupement de terres affermées	
Facteurs de succès de la forme de collaboration	Adéquation de la forme de collaboration
<p>Autonomie Permet une répartition claire des tâches et des responsabilités. Permet la spécialisation. Réglementation claire des compétences. Grande liberté entrepreneuriale des exploitations partenaires.</p>	<p><i>L'autonomie est garantie, car la procédure est volontaire et un retrait toujours possible.</i> <i>Propriétaires fonciers et agriculteurs peuvent donner leur accord.</i></p>
<p>Reconnaissance sociale Le gain découlant de la collaboration est visible de l'extérieur. La fierté professionnelle est préservée si ce n'est accrue. La perte d'image en cas de dissolution de la collaboration est limitée et mesurable. Les partenaires connaissent des procédures de résolution des conflits constructives.</p>	<p><i>Peu de reconnaissance, car le RTA est de faible portée et ne présente pas de gain direct pour la collectivité.</i> <i>La réussite d'une procédure volontaire est sujet de fierté pour les participants et gage d'une collaboration durable.</i></p>
<p>Simplicité / clarté La forme de collaboration a des règles simples, faciles à comprendre; la structure organisationnelle est simple. Peu d'accords sont nécessaires et le nombre des dispositions légales à respecter est raisonnable. Des services d'information compétents et fiables sont à disposition pour répondre aux questions.</p>	<p><i>Le RTA est une procédure compacte et compréhensible.</i> <i>La plupart des agriculteurs ont déjà beaucoup d'expérience en matière de bail à ferme.</i></p>
<p>Introduction par étapes, testabilité Les exploitations peuvent récolter des expériences dans un cadre clairement délimité. Le processus peut être mis en œuvre par étapes.</p>	<p><i>Le RTA change la donne uniquement pour les rapports d'affermage.</i> <i>Un test n'est pas possible, mais on peut s'en référer à des projets similaires.</i></p>
<p>Rentabilité, gain visible Le gain identifié avec objectivité est intéressant et visible pour les exploitations partenaires. Le potentiel de risque de la nouvelle collaboration est connu et facile à appréhender par les partenaires.</p>	<p><i>Comme seules les terres affermées sont prises en compte, l'impact d'un RTA est limité.</i> <i>D'un autre côté, un investissement minimum peut déjà apporter une amélioration.</i></p>
<p>Partenaires appropriés Aborder des partenaires potentiels est aisé (bas seuil d'inhibition); il est facile d'en trouver. Les différentes postures et valeurs des exploitations partenaires sont identifiées et reconnus.</p>	<p><i>Un RTA implique bailleur(s) et fermier(s). Il risque donc d'échouer si les deux (groupes de) partenaires ne sont pas d'accord.</i> <i>Toutefois, le fait qu'il s'agisse d'une procédure volontaire favorise la réunion de participants ayant des besoins/intérêts similaires.</i></p>
<p>Connaissances et compétences Des connaissances et / ou compétences manquantes peuvent être acquises / élaborées sans grand investissement.</p>	<p><i>La procédure doit être mise en œuvre de manière autonome par les agriculteurs.</i> <i>Un accompagnement technique est recommandé pour les RTA de plus grande envergure.</i></p>